

FICHE TECHNIQUE

Ourlets herbeux

Ourlet herbeux sec



Les ourlets herbeux sont des bandes pluriannuelles, riches en herbacées, semées ou recouvertes de fleurs sauvages et de plantes vivaces indigènes. En Suisse, ils font partie des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). Ils sont conçus comme des structures durables (durée d'implantation illimitée) et contiennent pour cette raison et à la différence des jachères diverses espèces de graminées et de plantes vivaces.

Un ourlet herbeux revêt une importance agronomique et écologique :

- Source de nourriture, lieu de refuge et d'hivernage pour les insectes utiles et les petits animaux
- Protection contre l'érosion du sol
- Zone tampon avec les parcelles voisines contre la dérive
- Lieu de nidification pour les oiseaux nichant au sol
- Important pour la mise en réseau des habitats naturels

Emplacement	Il est possible d'implanter un ourlet herbeux dans des régions de plaines (ZP-ZC), ainsi que dans les zones de montagnes I et II. Éviter les endroits ombragés et ceux où la pression des mauvaises herbes est forte. Ne pas installer à proximité de vergers – il y a un risque de campagnols des champs. Avant le semis, la surface devait être utilisée comme prairie artificielle ou comme champ, ou être occupée par des cultures permanentes.
Préparation du sol	Labourer la surface prévue au plus tard un mois avant le semis (de préférence dès l'automne). Nous recommandons un travail du sol répété comme traitement contre les mauvaises herbes. Pour cela, il convient de herser 2 à 3 fois à intervalles de deux semaines avant le semis, à une profondeur de 5 à 10 cm. Le lit de semences ne doit pas être trop fin afin d'éviter la battance et l'érosion.
Semis	Pour l'ensemencement, il convient d'utiliser des semences d'herbacées et de graminées sauvages indigènes autorisées par l'OFAG pour les surfaces de promotion de la biodiversité. La période de semis se situe entre mi-avril et fin mai sur des sols bien secs. Le semis doit être effectué immédiatement après le dernier travail du sol. Les fleurs sauvages germent à la lumière, c'est pourquoi elles ne doivent être semées qu'en surface. Pas de semis en lignes. Nous recommandons de semer les graines à la main ou avec un rouleau de semis.

FICHE TECHNIQUE

Ourlets herbeux

Ourlet herbeux sec

Fertilisation	• Aucun engrais autorisé
Protection des plantes	• Seul un désherbage mécanique est autorisé (traitement chimique plante par plante possible si nécessaire)
Entretien	• Une coupe d'entretien est autorisée pendant l'année du semis. • Chaque année, la moitié de l'ourlet herbeux doit être fauchée ou paillée en alternance (la matière fauchée ne doit pas forcément être évacuée) – La deuxième quinzaine d'août est une bonne période pour la fauche – Faucher dans le sens de la longueur
Suppression	Un ourlet herbeux est généralement créé pour durer.
Autres	Les surfaces de promotion de la biodiversité ne donnent droit à des subventions que si elles ont été déclarées et enregistrées auprès du service des cultures compétent. Les prescriptions d'utilisation édictées doivent être respectées. La durée d'un ourlet herbeux est d'au moins 2 ans et sa largeur moyenne ne doit pas dépasser 12 mètres (état décembre 2021).

FICHE TECHNIQUE

Ourlets herbeux

Ourlet herbeux sec

Composition et densité de semis

 3 Semences conventionnelles – autorisées pour les exploitations bio

Nom français	Nom latin	 3 Ourlet herbeux sec (g/are)
Graminées		
Brome dressé	<i>Bromus erectus</i> *	7.40
Fétuque des prés	<i>Festuca pratensis</i> *	2.70
Fétuque rouge avec rhizome	<i>Festuca rubra rubra</i> *	3.10
Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i> *	1.50
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i> *	2.20
Ray-grass anglais	<i>Lolium perenne</i>	3.10
Herbacées et légumineuses		
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i> *	0.10
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i> *	0.02
Bétoine officinale	<i>Stachys officinalis</i> *	1.20
Bleuet	<i>Centaurea cyanus</i> *	4.00
Bugrane épineuse	<i>Ononis spinosa</i> *	0.70
Campanule gantelée	<i>Campanula trachelium</i> *	0.30
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i> *	0.80
Centauree jaccée	<i>Centaurea jacea</i> *	1.00
Chicorée sauvage	<i>Cichorium intybus</i> *	0.50
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i> *	0.80
Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i> *	0.10
Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i> *	1.20
Gaillet jaune	<i>Galium verum</i> *	0.80
Grande mauve	<i>Malva sylvestris</i> *	0.60
Knautie des champs	<i>Knautia arvensis</i> *	4.20
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i> *	0.40
Marguerite commune	<i>Chrysanthemum leucanthemum</i> *	0.27
Mauve musquée	<i>Malva moschata</i> *	0.20
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> *	0.50
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i> *	0.20
Molène à fleurs denses	<i>Verbascum densiflorum</i> *	0.20
Molène noire	<i>Verbascum nigrum</i> *	0.20
Origan	<i>Origanum vulgare</i> *	0.10
Panais cultivé	<i>Pastinaca sativa</i> *	1.20
Picride fausse épervière	<i>Picris hieracioides</i> *	0.50
Réséda jaune	<i>Reseda lutea</i> *	1.80
Saponaire officinale	<i>Saponaria officinalis</i> *	0.90
Sauge des prés	<i>Salvia pratensis</i> *	1.80
Scrophulaire noueuse	<i>Scrophularia nodosa</i> *	0.20
Silène dioïque	<i>Silene dioica</i> *	0.60
Silène dioïque blanc	<i>Silene latifolia</i> *	0.40
Solidage verge d'or	<i>Solidago virgaurea</i> *	0.10
Tanaisie commune	<i>Tanacetum vulgare</i> *	0.01
Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i> *	0.60
Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i> *	3.50
*Écotype CH		
Total graines pures		50.00
Support de semis		350.00
Quantité totale de semences (g/are)		400.00

Cette fiche technique donne un aperçu général de l'utilisation d'ourlets herbeux SCHWEIZER. Toutes les interventions sur des surfaces écologiques doivent être discutées avec le service compétent pour prévenir d'éventuelles infractions. Nous déclinons toute responsabilité pour les explications ci-dessus.